

Montréal, le 14 octobre 2009

Par courrier électronique

À : Tous les participants

Objet : Demande pour le dégroupement du prix de transport dans les tarifs, pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, pour l'approbation du plan d'approvisionnement 2010 et pour la modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2010
Dossier de la Régie : R-3692-2009 Phase 3

Conformément à la décision D-2009-115, la Régie tiendra une audience publique orale à compter du 20 octobre 2009, de 9 h à 15 h à ses bureaux de Montréal, pour l'examen de la Phase 3 de la demande mentionnée en rubrique.

Afin de lui permettre de planifier le déroulement de l'audience, la Régie demande aux participants de lui transmettre, **d'ici le 16 octobre 2009, à 12h**, les informations suivantes :

- l'identité et la qualification de leurs témoins ;
- l'estimation du temps requis pour la présentation sommaire de leur preuve ;
- l'estimation du temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins du distributeur et des intervenants ;
- l'estimation du temps requis pour leur argumentation.

La Régie demande aux participants d'estimer le plus précisément possible le temps requis. Elle rappelle qu'elle aura pris connaissance de l'ensemble de la preuve déposée avant le début de l'audience et que les témoignages devront donc en tenir compte et se limiter à souligner les conclusions recherchées et leurs motifs.

Un calendrier d'audience sera communiqué aux participants dès que possible après la réception des informations requises par la présente.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/